

La
tenue



des
sœurs

La tenue des sœurs

2^e édition septembre 2017

1^{re} édition août 2013 (D. Audéoud)

Table des matières

La tenue vestimentaire.....	1
Une distinction selon le sexe.....	1
Décence, pudeur, modestie.....	3
La volonté de l'apôtre.....	3
L'esprit doux et paisible.....	4
La vraie parure.....	5
La chevelure et le voile.....	6
La distinction homme-femme.....	7
L'autorité et la soumission.....	7
La longue chevelure.....	8
Le voile.....	9
Garder les enseignements.....	9
Conclusion.....	10

La tenue des sœurs

La tenue vestimentaire

« Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains saintes, sans colère et sans raisonnements. De même aussi, que les femmes se parent d'un costume décent, avec pudeur et modestie, non pas de tresses et d'or, ou de perles, ou d'habillements somptueux, mais de bonnes œuvres, ce qui sied à des femmes qui font profession de servir Dieu. » (1 Tim. 2:8-10)

« Pareillement, vous, femmes, soyez soumises à vos propres maris, afin que, si même il y en a qui n'obéissent pas à la parole, ils soient gagnés sans la parole, par la conduite de leurs femmes, ayant observé la pureté de votre conduite dans la crainte, – vous dont la parure ne doit pas être une parure extérieure qui consiste à avoir des cheveux tressés et à être paré d'or et habillé de beaux vêtements, mais l'homme caché du cœur, dans l'incorruptibilité d'un esprit doux et paisible qui est d'un grand prix devant Dieu. » (1 Pierre 3:1-4)

Le but de ces lignes est bien loin d'introduire une contestation (2 Tim. 2:14-16). À l'opposé, en présentant de manière simple ce qu'enseigne l'Écriture, le but est d'aider les sœurs (et leurs maris si le Seigneur leur en a accordé un), ainsi que les jeunes frères exercés par la recherche d'une épouse selon Dieu. Pussions-nous nous attacher à sa Parole et, avec la conduite de l'Esprit de Dieu, laisser la lumière éclairer nos pas (Ps. 119:105). Puis, une fois la pensée de Dieu saisie dans la droiture et la sincérité, obéir de cœur, intelligemment et sans contrainte, à la douce voix du Seigneur.

Une distinction selon le sexe

Le contexte du passage de l'épître à Timothée est simple. L'apôtre s'adresse d'abord aux hommes, puis aux femmes. Pour les premiers il n'emploie pas le terme grec général *anthropôs* (l'homme, sans distinction de genre), mais le terme *andros* (l'homme, du genre masculin). De façon symétrique, pour les secondes, il emploie le terme *gunaikè* (la femme, du genre féminin). Il s'agit bien évidemment de vrais croyants, hommes et femmes, chrétiens.

La responsabilité de la prière publique est confiée de façon particulière aux hommes (aux frères). Ils sont appelés à la remplir avec crainte et dans la sainteté. Remarquons que, de manière générale, c'est *en tout lieu* que cette responsabilité s'exerce : dans le particulier, dans la maison, le service, le rassemblement, avec ou sans la présence de sœurs. Cette responsabilité s'applique dans la vie de tous les jours aussi bien que dans les réunions. Quant aux femmes (les sœurs), il est question de leur tenue vestimentaire extérieure (*katastolè*). Notons que le sujet de l'exhortation de l'apôtre dans ce passage est la tenue des *femmes* (*gunaikas*), exclusivement. Les bijoux et vêtements somptueux cités ensuite confirment qu'il s'agit bien de la tenue féminine. L'apôtre s'adresse au côté naturel attrayant de la femme, pour mettre en garde les sœurs en Christ, avec une sobriété et une douceur délicates, accompagnées de sérieux et de fermeté.

Ceci nous conduit à une constatation remarquable : la Parole considère la distinction vestimentaire entre les hommes et les femmes *comme un fait admis*. Le Nouveau Testament s'appuie implicitement sur l'autorité de l'Ancien : « La femme ne portera pas un habit d'homme, et l'homme ne se vêtira pas d'un vêtement de femme ; car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel, ton Dieu. » (Deut. 22:5). Ces paroles font partie de l'économie légale. Mais ce qui est important, c'est la pensée de Dieu véhiculée à travers ces paroles. La loi est passée pour le croyant, mais pas l'ordre de la nature, que le Seigneur maintient avec les cieux et la terre. L'Esprit, donc, s'appuie sur ce qui est important dans la pensée de Dieu : *le maintien d'une distinction vestimentaire sans ambiguïté, respectant l'ordre de sa création en reflétant la distinction des sexes*. C'est pourquoi Paul, avec l'autorité qu'il a reçue du Seigneur, exige que cet ordre soit maintenu, en témoignage devant les anges (1 Cor. 11:10 et 16 – cp. Jude 8') ! Un tel enseignement si simple est-il soigneusement gardé dans nos familles ?

Remarquons qu'aucun détail n'est donné quant aux vêtements. Les tenues peuvent varier selon les époques et les contrées. Le monde régule cette question comme il l'entend. Et nous serions facilement portés à établir nos propres critères, ou avancer que le monde aujourd'hui ne fait plus de différence. Mais on peut dire sans se tromper que les nations savent en général *comment marquer cette distinction dans les occasions et les lieux où cela est nécessaire*. Pour quel motif les chrétiens devraient-ils re-

¹ Comme l'a fait remarquer quelqu'un, l'homme ne peut pas sortir de la position que Dieu lui a donnée sans se dépraver et sombrer dans l'impiété, si ce n'est dans l'apostasie, comme cela aura lieu à la fin. Même les anges, quittant leur position originelle, ont péché. Quel contraste avec Celui qui vint du ciel, sans péché ! Il s'est anéanti, étant trouvé en figure comme un homme, s'humiliant encore, jusqu'à la croix, la mort de la croix (Phil. 2:6-8). Et après cela, il ne s'est pas élevé lui-même, c'est Dieu qui l'a *haut élevé* (v.9) !

fuser de reconnaître honnêtement *la distinction que le monde fait lui-même, et qui est selon la pensée de Dieu* ? Nous n'en voyons aucun. Au contraire, l'attitude consistant à garder les critères que le monde retient lui-même présente trois avantages majeurs :

- ils nous permettent d'obéir en toute simplicité à la Parole de Dieu,
- nous pouvons porter devant le monde un témoignage qu'il comprend aisément,
- nous évitons d'introduire dans cette question nos critères personnels et subjectifs.

Décence, pudeur, modestie

Remarquons aussi qu'aucun détail ne nous est donné quant au style de vêtements, leur longueur, leur couleur, etc. Nous nous engageons trop facilement dans des discussions stériles alors que la Parole est extrêmement sobre sur le sujet. Trois mots simples, soigneusement choisis par l'Esprit de Dieu, règlent entièrement la question pour qui craint le Seigneur : *décence, pudeur, modestie*. Quelle sagesse merveilleuse de notre Dieu dans la manière de nous présenter sa pensée ! Il connaît nos cœurs bien mieux que nous !

Si le désir est de mettre en pratique ce que la Parole demande dans la sincérité, la crainte et la soumission, avec les caractères qu'elle confie au discernement intelligent de la foi, les difficultés disparaîtront. Et le Seigneur accompagnera assurément la sœur qui se confie en lui pour trouver une tenue convenable dans ce monde corrompu mené par la convoitise.

La volonté de l'apôtre

Notons la précision et le soin avec lequel la Parole s'exprime. Au verset 9, il est dit : « De même aussi ». Cette expression traduit sans aucun doute, comme pour la prière des hommes, la portée effective de la tenue des sœurs : la vie quotidienne, le service chrétien et les réunions chrétiennes.

Mais ne nous ramène-t-elle pas aussi à la volonté expresse de l'apôtre exprimée en début de paragraphe : « Je veux donc... » ? La Parole a-t-elle encore aujourd'hui sur nos cœurs la douce autorité qui lui revient (Ps. 119:9, 140) ? Elle utilise juste les mots qu'il faut, sans superflu, s'adressant tout droit au cœur dans sa simplicité. Parce qu'elle attend *avant tout une obéissance intelligente et humble*.

L'obéissance chrétienne n'est jamais légale. Le chrétien est mort à la loi à la croix de Christ (Rom. 7:4). Elle trouve son expression la plus parfaite dans la personne de notre adorable Sauveur : « Moi, je fais toujours les choses qui lui plaisent » (Jn. 8:29). L'obéissance chrétienne va plus loin que la loi. Parce qu'elle vient du cœur, sans contrainte sinon celle seule de l'amour. Alors, ferions-nous moins bien que les femmes d'autrefois (1 Pierre 3:5-6) ?

Dans toutes ces questions d'ordre et de soumission, l'âme est placée, avec la responsabilité personnelle que cela implique, en présence de l'autorité souveraine de Dieu : « Mais si quelqu'un paraît vouloir contester, nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu » (1 Cor. 11:16).

L'esprit doux et paisible

Au début du second passage mentionné ci-dessus, l'apôtre Pierre emploie l'expression « Pareillement », proche de celle utilisée par l'apôtre Paul « De même aussi ». Il faut se reporter au début du passage traitant des relations domestiques. Il avait dit : *Soyez soumis à tout ordre humain pour l'amour du Seigneur* » (v.13). Cela s'applique à tous (v.13-17), puis aux domestiques (v.18), aux femmes (3:1) et aux maris (v.7 : « Pareillement »). Quelle chose merveilleuse que la Parole nous demande de lui obéir *par affection pour le Seigneur* ! N'est-ce pas le grand ressort, le grand motif de toute notre action ? N'est-il pas digne que nous fassions cela pour lui, lui qui a tant fait par amour pour nous ?

La première chose demandée aux femmes (épouses chrétiennes) est la soumission à leurs maris. Combien Dieu connaît nos cœurs ! et avec quelle grâce il s'exprime ! Cette disposition de cœur et d'esprit de la femme provient d'abord de la crainte du Seigneur. Mais elle découle aussi naturellement de son affection confiante pour son mari. Ce dernier, conduit par le Seigneur, est exhorté à avoir des égards pour sa faiblesse féminine en lui portant honneur (v.7).

Hélas la chair et l'esprit du monde gâtent souvent cette pieuse attitude. C'est pourquoi l'apôtre doit à nouveau rappeler l'ordre divin de la nature, que le chrétien est toujours appelé à respecter. Mais pour ce qui tient au salut et à la vie spirituelle de l'âme, il n'y a plus de distinction entre les hommes et les femmes : « étant aussi ensemble héritiers de la grâce de la vie » (v.7). Quelle différence avec ce monde sans Dieu, poussé par Satan, faisant le contraire de la Parole de Dieu !

La vraie parure

Paul attire l'attention sur la vanité des objets mondains : tresses, or, perles. Dieu veut ne pas les voir dans la tenue féminine. Mais il faut quelque chose de positif pour Dieu et pour la foi : l'ornement féminin reconnu de Dieu est constitué des bonnes œuvres. Ce procédé de l'apôtre est frappant : tout élément autre que spirituel est tout simplement évacué. Il n'y a de la part de l'apôtre pas la moindre parcelle du monde. Il est guidé par une seule chose : les biens et les valeurs *spirituels*. Et c'est à nous qu'il s'adresse. Cela ne devrait-il donc pas guider toute notre conduite et nos habitudes ?

Pierre montre ce qui a une vraie valeur aux yeux de Dieu. Notre appréciation des vraies valeurs est-elle formée par la pensée de Dieu ? Alors que nous sommes en route pour le ciel, Dieu nous dit quelles sont les choses extrêmement précieuses que nous avons :

- notre héritage, *incorruptible, sans souillure, immarcescible, conservé dans les cieux pour nous* (1:4),
- la foi, *bien plus précieuse que celle de l'or qui périt* (v.7),
- le salut, *objet de la recherche* des prophètes et de *l'intérêt* des anges (v.9-12),
- le sang de Christ, *précieux* aux yeux de Dieu (v.19),
- la Parole de Dieu, *incorruptible, vivante, permanente* (v.23),
- la Pierre vivante, *choisie, élue, précieuse* (2:4), et enfin
- l'homme caché du cœur, dans l'incorruptibilité d'un esprit doux et paisible, *d'un grand prix devant Dieu* (3:4).

Devant de telles choses, combien pâles sont les objets estimés de ce monde ! Notons qu'à côté de ces choses spirituelles inestimables pour les croyants, même les choses réputées stables dans ce monde sont sujettes à la corruption : l'or, *corruptible* (1:18), *périt* (1:7) ! L'apôtre Jacques apporte le même enseignement, bien qu'adressé aux « riches » (Jacq. 5:3). Telle est la place, chères sœurs, que la Parole accorde aux bijoux et objets de prix de ce monde.

Mais ce n'est pas tout. Au centre de tout cela, au-delà de toute estimation humaine, se trouve *le sang, le précieux sang de Christ*, dont Dieu seul peut apprécier l'infinie valeur. Et il est parfaitement satisfait, entièrement satisfait par toute l'œuvre expiatoire de Christ accomplie à la croix !

Dieu, donc, attache une grande valeur au cœur et à tous ses motifs secrets : l'homme caché du cœur. « Car l'Éternel ne regarde pas ce à

quoi l'homme regarde, car l'homme regarde à l'apparence extérieure, et l'Éternel regarde au cœur » (1 Sam. 16:7). À l'opposé, il montre la place solennelle que les fards et maquillages tiennent dans le cœur naturel (Jér. 4:30 ; 2 Rois 9:30). Quelle comparaison avec *la vraie parure* des femmes chrétiennes selon la pensée divine !

Portée par la vraie grâce de Dieu en Christ (5:12), l'épouse peut réaliser la soumission qui lui est demandée dans la disposition de cœur et d'esprit qui l'accompagne. L'alliance de ces deux choses orne la femme chrétienne d'une parure morale dépassant toute l'imagination et l'estimation de ce monde. Sara le savait déjà ; Abraham aussi. Comment le réalisons-nous, chrétiens ?

La chevelure et le voile

« ... Mais je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, c'est le Christ, et que le chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu. Tout homme qui prie ou qui prophétise en ayant [quelque chose] sur la tête, déshonore sa tête ; et toute femme qui prie ou qui prophétise, la tête découverte, déshonore sa tête, car c'est la même chose qu'une femme qui serait rasée. Car si la femme n'est pas couverte, qu'on lui coupe aussi les cheveux. Mais s'il est déshonorable pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle soit couverte. Car l'homme, étant l'image et la gloire de Dieu, ne doit pas se couvrir la tête ; mais la femme est la gloire de l'homme. Car l'homme ne procède pas de la femme, mais la femme de l'homme ; car aussi l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête [une marque de l']autorité [à laquelle elle est soumise]. Toutefois, ni la femme n'est sans l'homme, ni l'homme sans la femme, dans le Seigneur ; car comme la femme procède de l'homme, ainsi aussi l'homme est par la femme ; mais toutes choses procèdent de Dieu. Jugez-en en vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être couverte ? La nature même ne vous enseigne-t-elle pas que, si un homme a une longue chevelure, c'est un déshonneur pour lui ? Mais si une femme a une longue chevelure, c'est une gloire pour elle, parce que la chevelure lui est donnée en guise de voile. Mais si quelqu'un paraît vouloir contester, nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu. » (1 Cor. 11:2-16)

La distinction homme-femme

L'apôtre n'aborde pas le sujet de la chevelure et du voile de manière accessoire. Il réserve pour cela un long passage, au milieu de questions essentielles touchant à l'ordre dans les assemblées. On y retrouve l'ordre divin, développé de façon bien plus étendue que dans l'épître à Timothée :

- Dieu, chef du Christ ; Christ, chef de tout homme ; l'homme, chef de la femme,
- la femme procède de l'homme et a été créée à cause de l'homme.

Toutefois, dit l'apôtre, « l'homme est par la femme ». *Dans le Seigneur*, chacun trouve par grâce sa vraie place, une place honorable dans la pensée de Dieu et la disposition de ses voies. Toutes ces choses excellentes viennent de Lui et Il a la première place ; et après « le Christ » (v.12). Dans ces mots si simples, quel vaste et noble regard sur l'ordre et l'administration divins !

Paul avait parlé de *la distinction* entre hommes et femmes. Il aborde ici plutôt *leurs différences et leurs complémentarités*. À cause de la méchanceté du cœur humain atteint par le péché et l'égoïsme, le monde ne peut pas réaliser une telle complémentarité, il préfère rechercher l'égalité. C'est pourquoi l'apôtre précise « *dans le Seigneur* ». Le Seigneur seul peut communiquer au cœur régénéré la capacité d'honorer l'ordre divin.

L'autorité et la soumission

Quel vaste horizon moral s'ouvre à nos yeux ! Dans la pensée de Dieu, l'exercice et le maintien de l'autorité confiée à l'homme s'accompagnent toujours des qualités et vertus divines. C'est pourquoi il est dit que l'homme est « l'image et la gloire de Dieu » (v.7). Quelle position et témoignage singuliers dans ce monde ! Le Seigneur accorde maintenant par grâce, en vertu de la rédemption et avec l'aide de l'Esprit, à l'homme qui l'aime et le craint, ce qu'il avait perdu par la chute (cp. Gen. 1:26) !

Mais il y a plus : « La femme est la gloire de l'homme » (v.7). La femme chrétienne, ayant saisi la pensée de Dieu, manifeste dans sa soumission les mêmes qualités et vertus morales qui doivent être vues dans son mari. Quelle grâce quand un mari, conduit par le Seigneur dans l'exercice de ses responsabilités, amène naturellement son épouse, en grâce, dans la place subordonnée où elle se trouve vis-à-vis de lui, à agir selon le même sentiment, le même esprit et les mêmes qualités morales ! La femme de l'Agneau, l'église glorifiée, aura à Son côté le même privi-

lège, de manière bien plus élevée encore (Ap. 21:11). Ce caractère, c'est celui de Christ, qui a ici-bas manifesté en perfection l'humilité, l'obéissance, la soumission dans l'amour à Dieu son Père – Lui qui possédait tous les droits mais a volontairement pris la place de serviteur, pour servir, souffrir et mourir ! Le Fils de l'amour du Père le représentait ici-bas dans sa personne, son amour indicible, tous ses attributs et caractères divins et moraux : le « Fils de son amour... qui est l'image du Dieu invisible, le Premier-né de toute la création » (Col. 1:13-15).

« Voici mon serviteur que je soutiens, mon élu [en qui] mon âme trouve son plaisir. Je mettrai mon Esprit sur lui ; il fera valoir le jugement à l'égard des nations. Il ne crierà pas, et il n'élèvera pas sa voix, et il ne la fera pas entendre dans la rue. Il ne brisera pas le roseau froissé, et n'éteindra pas le lin qui brûle à peine. Il fera valoir le jugement en faveur de la vérité. Il ne se lassera pas, et il ne se hâtera pas, jusqu'à ce qu'il ait établi le juste jugement sur la terre ; et les îles s'attendent à sa loi. » (Es. 42:1-4)

Ainsi, combien il est dommageable que la femme chrétienne sorte de sa place. Cela gâche la merveilleuse position que Dieu lui a donnée. Mais il est d'autant plus regrettable qu'un mari chrétien exerce une autorité arbitraire, sans intelligence et dénuée de toute affection. Une telle attitude assombrit considérablement la place noble, digne et élevée que Dieu lui accorde étant son image et sa gloire ici-bas.

La longue chevelure

C'est dans ce cadre élevé que Paul aborde le sujet de la chevelure et du voile. Il est évident que pour lui, une longue chevelure est la part habituelle et normale de la femme. Contrairement à sa tenue vestimentaire, elle n'a pas besoin de l'acquérir. Dieu lui a donné une magnifique parure naturelle qui lui convient parfaitement. C'est une gloire pour elle, de la part de Dieu (v.15). Les longs siècles de l'histoire de l'homme n'ont rien changé à ce don naturel. Puissent-elles ne pas le dénaturer, comme on voit souvent dans ce monde, mais laisser leur chevelure telle que, dans sa bonté, Dieu la leur a donnée !

Dans un tel contexte, les frères ne devraient-ils pas être plus exercés par ces paroles : « La nature même ne vous enseigne-t-elle pas que, si un homme a une longue chevelure, c'est un déshonneur pour lui » (v.14) ? Si les femmes doivent porter une longue chevelure, n'est-il pas juste aussi que les hommes en aient une *courte* ?

La longue chevelure, donc, lui est donnée de la part de Dieu (v.15). C'est une sorte de voile naturel qui parle en permanence devant Dieu, les hommes, les anges et le monde, de l'ordre originel de la création. Le mes-

sage est simple : la femme a été créée à cause de l'homme, vis-à-vis duquel elle a une position de dépendance. Ce message simple, clair et discret plaît à Dieu. Pour cette raison même il fait partie de la gloire de la femme : « c'est une gloire pour elle, *parce que* la chevelure lui est donnée en guise de voile ».

Enfin, remarquons au verset 6, la simplicité de la Parole de Dieu qui connaît fort bien nos cœurs : « s'il est déshonnête pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée... ». Cheveux coupés ou rasés, simplement raccourcis ou taillés ras – la question de la longueur de coupe n'importe pas. La chose importante est l'emploi d'un instrument destiner à trancher : ciseaux, rasoir. Laissons la Parole nous parler dans sa simplicité et reconnaissons honnêtement et humblement son autorité.

Le voile

Cette question n'est pas sans importance aux yeux de Dieu. En effet dans le cas de la prière, le voile naturel de la femme, pourtant donné de Dieu, ne suffit pas. Par ailleurs la Parole ne laisse aucunement supposer que la chevelure qu'elle possède « en guise de voile » remplace le voile supplémentaire qu'elle doit porter pour la prière : « la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise » (v.10). C'est un exemple pour les anges, parmi lesquels plusieurs « n'ont pas gardé leur origine » (Jude 6), du respect de l'ordre divin dans l'esprit d'humilité et de soumission qui l'accompagne. Quelle pensée sérieuse !

La femme a donc *le devoir* devant Dieu de porter un voile extérieur et visible, une marque explicite de l'autorité à laquelle elle est soumise. Notre premier devoir de soumission est *relatif à Dieu et à sa Parole*. Il est relatif ensuite à la position dans laquelle Dieu nous a placés. Mais quelle grâce de la part de l'apôtre ! Il donne clairement et patiemment les explications de manière à ce qu'on obéisse avec intelligence.

Garder les enseignements

Ainsi, le voile extérieur est un des éléments des choses bienséantes réglées par l'apôtre pour l'ordre et la paix parmi les assemblées de Dieu (v.13, 34, 14:33, 40). L'apôtre semble déjà leur avoir donné cet enseignement et les Corinthiens l'avoir gardé. Il leur témoigne son approbation et les complimente sincèrement à cet égard (v.2).

Toutefois la vigilance de l'apôtre détecte une certaine contestation. Il les met sérieusement en garde à ce sujet, mais en même temps avec

quelle douceur et quelle grâce : « si quelqu'un paraît vouloir contester, nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu ».

L'apôtre attend une obéissance fidèle et n'ajoute pas de remarque supplémentaire. L'ordre et l'obéissance doivent être habituels dans les assemblées de Dieu. L'assemblée de Dieu n'est pas le lieu où la chair est autorisée à se manifester, ni de la part de l'apôtre ni de quiconque au milieu d'elle : « nous n'avons pas une telle coutume... ». Si des considérations, influences charnelles trouvent le moyen de se développer, les assemblées pourront-elles conserver leur caractère d'assemblées *de Dieu* ?

Conclusion

Le sujet que nous avons abordé est plus important qu'il n'y paraît à première vue. Il concerne l'ordre et l'autorité de Dieu dans la nature qu'il a créée, appliqués dans la sphère du témoignage chrétien ici-bas. C'est pourquoi les apôtres, Pierre comme Paul, emploient l'autorité que Dieu leur a confiée pour engager notre responsabilité par une obéissance fidèle et sérieuse. Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'une telle obéissance à la Parole de Dieu.

Combien il est nécessaire de rendre nos enfants sensibles, dès leur plus jeune âge, à l'importance d'écouter la Parole et de lui obéir dans les petites comme dans les grandes choses ! « Comment un jeune homme rendra-t-il pure sa voie ? Ce sera en y prenant garde selon ta parole » (Ps. 119:9). Et combien l'exemple que nous, parents, mettons quotidiennement devant leurs yeux est utile et sérieux ! La Parole étant bien implantée dans leur jeune cœur y produira ses fruits sanctifiants très tôt et, par la grâce de Dieu, ces fruits se développeront d'autant mieux. Puisse-t-elle avoir toute sa place dans nos cœurs, nos vies, nos maisons !

C'est une source de véritables difficultés dans les relations fraternelles et familiales, quand un exemple contraire à la Parole de Dieu est placé devant les yeux d'enfants que leurs parents désirent rendre sensibles à une soumission soigneuse à la Parole de Dieu. Mais que dire quand les parents eux-mêmes donnent un tel exemple sous les yeux de jeunes enfants non encore affermis, qui sont comme des vases « découverts » (Nomb. 19:15) !

Par ailleurs, nous aimerions attirer l'attention des jeunes filles célibataires sur un point important auquel elles n'ont peut-être pas pensé. Pour un jeune homme sérieux, désirant marcher avec le Seigneur, le choix de l'épouse que le Seigneur lui a destinée nécessite tout un exercice de dépendance et de prière avec Lui. Dans cet exercice de dépendance, les indices que le Seigneur peut lui apporter ne sont pas sans importance. Même si ce n'est pas le seul critère, la tenue humble et sérieuse d'une

sœur pieuse et dévouée, soumise à la Parole sera peut-être parmi les premiers moyens que le Seigneur emploiera pour attirer l'attention d'un jeune homme vers la jeune fille qu'il lui destine (Pr. 31:10, 30 ; 1 Pierre 3:2-5). Car le dévouement de cœur au Seigneur et l'obéissance soigneuse, dans la crainte, à la Parole de Dieu sont parmi les premiers critères qui compteront pour le jeune homme exercé. Qu'en est-il au contraire, si une sœur présente une tenue légère ou mondaine ? En disant cela, nous cherchons sincèrement le bien de nos sœurs, désirant de tout cœur, si le Seigneur leur accorde un mari, qu'elles soient profondément bénies dans l'époux qu'il leur accordera. Nous plaçons donc ces choses devant elles pour qu'elles les pèsent devant Lui et que, avec son approbation et son soutien, elles en tirent un grand profit.

N'oublions pas encore que le maintien pratique d'une obéissance fidèle est à la base du maintien d'un témoignage véritable pour le Seigneur à la veille de son retour : « ... *tu as gardé ma Parole, et tu n'as pas renié mon nom* » (Ap. 3:8).

Plutôt que d'adopter la conformité au monde (Rom. 12:2), n'est-il pas essentiel que nous comprenions *l'importance de la foi* dans un monde étranger ? Encourageons-nous à trouver dans le Seigneur les ressources et les forces nécessaires pour assumer dans ce monde corrompu et pervers une position d'humbles, modestes et fidèles témoins, en honorant le Seigneur par la pureté de notre marche et la fidélité de notre témoignage extérieur !

Prov. 9:10 ; Es. 11:3 ; Mal. 1:6 ; Éph.5:21.

D. A.

La tenue des sœurs

Dans ce court document, les sœurs trouveront quelques réflexions au sujet de la tenue vestimentaire, la chevelure et le voile, qui ne sont pas sans importance aux yeux de Dieu. Les apôtres, aussi bien Pierre que Paul, ont abordé ce sujet avec beaucoup de clarté, mais aussi avec beaucoup de grâce, ne manquant pas d'apporter toutes les explications nécessaires.

Dieu désire que les marques caractéristiques de sa création soient respectées et honorées dans la tenue extérieure, dans la vie de tous les jours comme dans l'assemblée. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la pensée de Dieu est simple et sage. Un œil simple, ainsi qu'un cœur humble, droit et soumis sont une grande aide pour mettre en application ce que Dieu nous demande dans sa Parole.